



Parc du Simplon - Renens

Bienvenue dans votre nouvel appartement !

Ce livret vous permettra de vous familiariser avec les équipements de votre logement.



Table des matières

Table des matières	2
Le quartier du Parc du Simplon	3
Un comportement écologique	3
Bons conseils	3
Energie.....	3
Eau.....	4
Déchets.....	4
Les équipements de votre logement.....	6
Tableau électrique.....	6
Multimédia	6
Gestion électronique.....	6
Interrupteur et variateur de lampe.....	6
Interphone.....	6
Compteurs.....	6
Chauffage	7
Régulation du chauffage	7
Ventilation.....	8
Installations sanitaires.....	8
Machines à laver/sécher	8
Cuisine	9
Plaques vitrocéramiques	9
Four	9
Hotte de ventilation	9
Réfrigérateur et congélateur.....	9
Lave-vaisselle.....	9
Armoire.....	9
Salle de bains.....	10
Prescriptions d'entretien.....	10
Appareils ménagers.....	10
Parquet.....	10
A ne pas faire sur les parquets !!!	10
Carrelage	11
Murs / cloisons	11
Plafonds.....	11
Fenêtres.....	11
Stores.....	11
Galleries à rideaux.....	12
Porte palière.....	12
Portes & clés.....	12
Portes d'entrée.....	12

Portes intérieures logement.....	12
Clés	12
Locaux communs.....	13

Le quartier du Parc du Simplon

Faisant la part belle aux logements, le quartier mêlera commerces, artisanat, bureaux et services. En intérieur comme en extérieur, il affichera les meilleurs attributs du confort. Espaces de rencontre, aires de jeux, voies cyclables, places arborisées et jardins : de nombreux espaces verts inviteront à l'échange et à la détente. Offrant une véritable vie de quartier au cœur de la ville, Parc du Simplon fera souffler un vent de convivialité sur Renens et l'Ouest lausannois. Respirez ... vous êtes en ville.

Un comportement écologique

Quelques petits gestes/habitudes réduiront encore votre consommation énergétique. Le chapitre suivant vous donnera des pistes pour vous aider dans cette démarche. Ainsi, il découle de considérables économies de ressources et donc des économies financières pour l'occupant des lieux.

Bons conseils

Protection thermique

Utilisez les stores à votre disposition en cas de chaleur, baissez-les le matin afin de garder le frais à l'intérieur et relevez-les en fin de journée pour laisser le frais passer.

Energie

Le choix de vos appareils

- Pour vos appareils d'appoint, optez pour la catégorie A+++ qui consommeront moins d'énergie au quotidien.
- Procurez-vous des ampoules à faible consommation pour vos luminaires.

L'entretien

- Entretenez vos appareils régulièrement (joints, nettoyage, etc.). Un bon entretien permet l'utilisation optimale de vos appareils. Cela vous fera une économie d'énergie et prolongera leur durée de vie.
- Utilisez les modes d'économie d'énergie. Cela vous permettra de faire des économies d'électricité mais également d'eau.

Eau

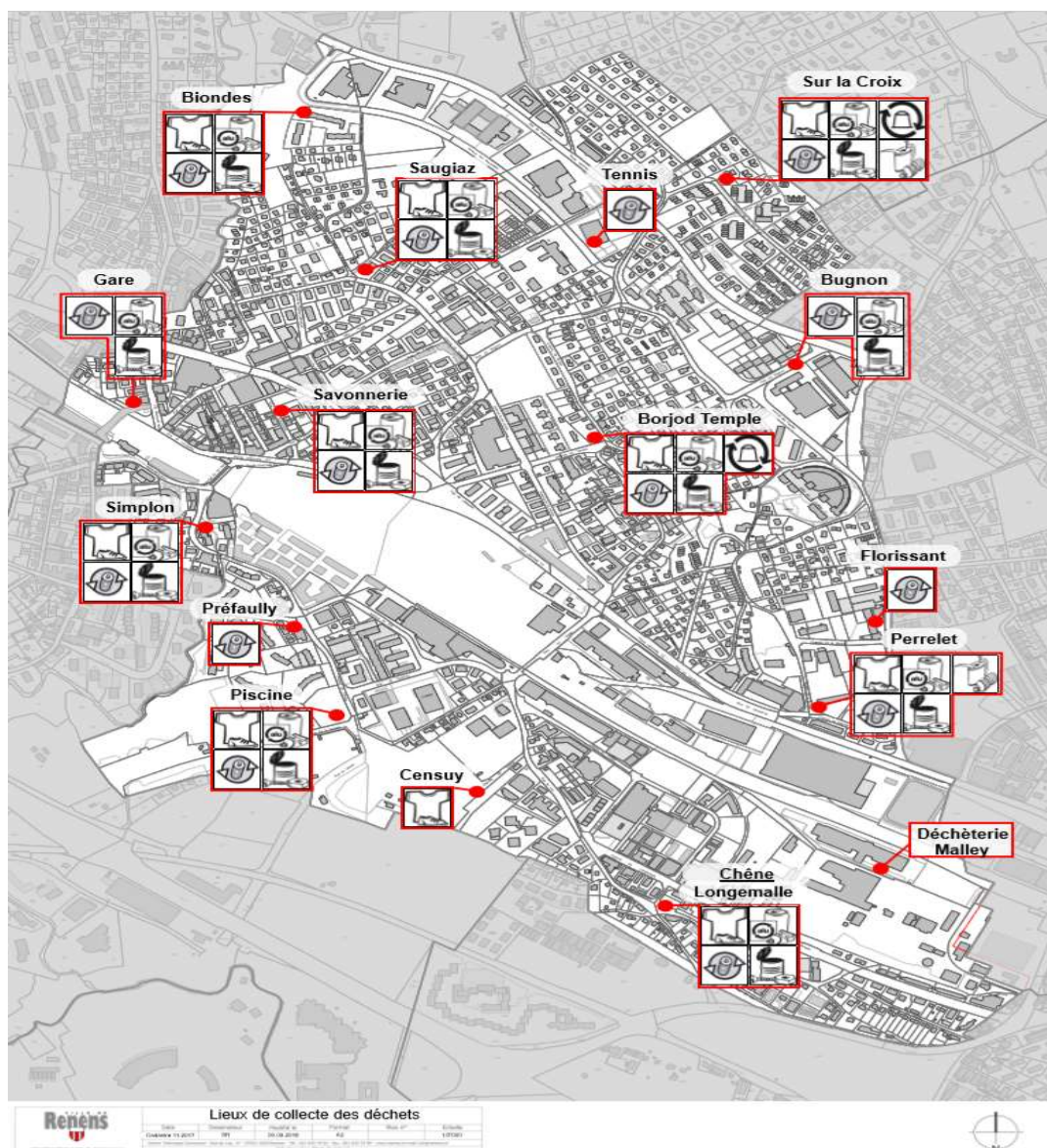
- Evitez d'ouvrir vos robinets en débit maximum
- Ne laissez pas couler l'eau pendant votre lavage de dents
- Prenez une douche rapide plutôt qu'un bain
- Utilisez le mode économie d'énergie pour votre lave-vaisselle/lave-linge.

Déchets

- Faites le tri de vos déchets, utilisez les conteneurs prévus dans votre quartier en respectant le tri.
- Plan mentionné en encadré rouge des emplacements prévus à cet effet dès le 1^{er} juillet 2021. Jusqu'au 30 juin 2021, nous vous remercions d'utiliser la déchetterie provisoire.



- Vos déchets ne doivent pas être entreposés même temporairement sur les paliers de portes ou autres zones communes.
- Pour les ordures ménagères, seuls les sacs blancs "Trier c'est valoriser" sont utilisés, selon le règlement communal.
- Privilégiez le compostage afin que votre poubelle dure plus longtemps
- Ne jetez aucun déchet solide (lingette, mégot, coton-tige, tampons hygiéniques...) ou liquide (huile, solvant...) dans vos toilettes
- Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux instructions de la Commune de Renens <http://www.renens.ch/dechets>
- Les éléments encombrants sont à déposer à la déchetterie
- Lieux de collecte des déchets à Renens : <https://www.dechetteries.ch/lausanne-prilly-renens-malley/>



Les équipements de votre logement

Votre appartement possède de nombreux équipements pour votre confort. Assurez-vous de leur bon fonctionnement et de la maîtrise des consommations qu'ils génèrent.

Tableau électrique

Le tableau électrique se situe à l'entrée de l'appartement. Sur la porte du tableau électrique (côté intérieur), vous trouverez le numéro du point de livraison à indiquer, notamment, aux SIE.

Multimédia

Le coaxial ESR (câble téléseu) se trouve dans la prise TV dans le séjour.

Les appartements sont équipés du réseau TVT et Swisscom, l'ouverture de ligne est à la charge du locataire.

Prise TV ESR et prise téléphone dans le séjour et certaines chambres selon la typologie d'appartement.

Gestion électronique

Interrupteur et variateur de lampe

Les interrupteurs et les variateurs de lampe à LED sont des éléments aussi pratiques qu'essentiels pour gérer les luminaires de vos plafonniers ainsi que du plan de travail de votre cuisine.

Pour ce qui est de l'éclairage du plan de travail, l'allumage et l'extinction sont tactiles. Il suffit de poser le doigts pendant quelques secondes. La variation de lumière s'effectue en laissant le doigt plus longtemps.

Interphone

- Il sert à déverrouiller la porte d'entrée de l'immeuble, un mode d'emploi est fourni dans les annexes

Compteurs

Les compteurs et leurs relevés sont enregistrés et gérés de manière automatisée.

- Les informations sont récoltées au sous-sol dans le local technique.
- Vous pourrez visualiser votre consommation ainsi que votre production en ligne. Le relevé de votre compteur se faisant à distance, il n'est plus nécessaire de recevoir un technicien chez vous.

Ce service vous permet donc de surveiller votre consommation et de procéder aux ajustements nécessaires lorsque vous le souhaitez.

Les compteurs d'eau sont sous votre lavabo dans la salle de bain ou dans le WC.

Les compteurs électriques se situent dans les locaux électriques en sous-sol, les relevés de ces compteurs sont automatiques. Aucune manipulation n'est requise de votre part.

Chauffage

Votre appartement est équipé de chauffage au sol.

La température extérieure a un impact sur la température de la chaudière ce qui permet d'éviter de sous ou surchauffer les locaux. Ce réglage permet également d'obtenir une température moyenne de 20°C environ dans votre appartement.

En cas de panne, le concierge se tient à votre disposition et organisera une intervention si besoin.

Les températures conseillées sont de 18° à 20°C dans les pièces à vivre et de 22°C dans les salles d'eau.

Régulation du chauffage

A l'aide du thermostat d'ambiance, vous avez la possibilité de choisir une température qui vous semble agréable. Toutefois, le système est dimensionné pour ne pas dépasser les températures ambiantes maximales autorisées soit : Habitat collectif 21°C / salle de bain, douche 21°C / WC 20°C.

Les thermostats agissent sur un moteur thermique qui régule une boucle de chauffage par sol et qu'il faut savoir que :

- La réaction du moteur est de l'ordre de 3 à 5 minutes.
- L'inertie du chauffage de sol est d'environ 5 à 8 heures, il est fortement déconseillé de constamment toucher le réglage du chauffage par sol.
- La constante de temps est d'environ 10 heures, cela veut dire qu'il faut que la température extérieure soit constante durant 10 heures avant qu'il y ait un changement d'état de la régulation.
- Une réduction nocturne de 2°C se fait de 22h00 à 5h00 du matin.
- Il n'est pas possible de descendre la température à moins de 18-19°C, car ce n'est pas une installation de rafraîchissement.
- La température du sol varie selon la température extérieure.

- Il est strictement interdit de manipuler les vannes et divers équipements techniques installés dans les armoires, sous le panneau amovible du fond d'armoire et accessibles par la porte d'inspection (cf. chapitre armoire ci-dessous). La manipulation de ces installations pourrait entraîner de graves dysfonctionnements de l'installation.

Ventilation

La ventilation des cuisines, salles de bains et WC est assurée par des bouches d'extraction. Ces éléments ne doivent jamais être bouchés et l'entretien doit être fait avec un chiffon humide.

Les bouches d'aspiration nécessitent un entretien régulier (au moins 2 fois par an) afin de conserver leur efficacité.

Important : pour procéder à l'entretien, la bouche ne doit en aucun cas être retirée du conduit.

Procédure d'entretien :



- Déboîter la grille ① de la bouche ② et retirer le canal ③ sans déboîter le ou les volets.
- Nettoyer la grille ① et le canal ③ à l'eau savonneuse et rincer.
- Remonter le canal ③ en prenant soin de bien positionner les axes des volets ④ dans les fourchettes des actionneurs (un seul volet pour les bouches WC et SdB).
- Remonter la grille sur la bouche.

En ce qui concerne les bouches d'extraction des salles de bains et WC, elles sont alimentées par 2 piles 1.5V de type LR6. Lorsque la bouche émet une série de 5 bips à l'ouverture du volet, cela veut dire que les piles doivent être changées. Dès lors, il a lieu de retirer la grille (point n°1 sur le schéma précité) pour accéder au boîtier piles.

La fiche technique des appareils est à votre disposition sur le portail locataire.

Installations sanitaires

Machines à laver/sécher

Lire les notices de fonctionnement et d'entretien.

Les appartements dans lesquels les machines sont installées dans une armoire doivent garder les portes de l'armoire ouvertes lorsque les appareils sont en fonctionnement.

La robinetterie ne nécessite pas d'entretien particulier. Seuls les éléments subissant une usure normale doivent être changés (joints de robinet). Nettoyer régulièrement les brise-jets de vos robinets, en fonction de la teneur en calcaire de votre eau.

Cuisine

Plaques vitrocéramiques

Afin de ne pas ternir les plaques, il faut utiliser une fois par semaine au minimum les produits adéquats pour le nettoyage des plaques. Utilisez dans le cas échéant un grattoir spécifique à lame. Ces accessoires se trouvent dans tous les centres commerciaux.

La fiche technique de l'appareil est à votre disposition sur le portail locataire.

Four

Lire les notices de fonctionnement et d'entretien.

La fiche technique de l'appareil est à votre disposition sur le portail locataire.

Hotte de ventilation

Le système de ventilation des cuisines se compose de l'élément suivant :

Hotte à charbon actif. Changer périodiquement le filtre, au minimum tous les 6 mois en prenant garde de ne pas modifier la position des éléments de réglage.

La fiche technique de l'appareil est à votre disposition sur le portail locataire.

Réfrigérateur et congélateur

Lire les notices de fonctionnement et d'entretien.

La fiche technique de l'appareil est à votre disposition sur le portail locataire.

Lave-vaisselle

Lire la notice de fonctionnement et d'entretien et nettoyer régulièrement les filtres.

La fiche technique de l'appareil est à votre disposition sur le portail locataire.

Armoire

Chaque armoire est équipée d'un panneau amovible sur le fond ou le dossier pour l'accès aux sous-services de plomberie, y compris les collecteurs de chauffage.

Pour ouvrir la porte d'inspection, il est nécessaire de retirer le panneau du fond ou du dossier en le soulevant et en le faisant tourner dans le trou approprié.

Salle de bains

Votre douche (quand présente dans l'appartement) est équipée d'une cabine que nous vous recommandons d'essuyer avec un racloir à vitre après chaque utilisation afin d'éviter les traces de calcaire dans le temps.

Prescriptions d'entretien

Appareils ménagers

Tous les modes d'emploi relatifs aux appareils ménagers de votre appartement sont en votre possession et disponibles sur le portail locataires. Nous vous recommandons de vous y référer également pour les prescriptions d'entretien de ces derniers.

Toutefois, aucun produit abrasif ne doit être utilisé sur les plaques vitrocéramiques et sur l'inox. Et n'utilisez en aucun cas un jet vapeur qui peut pénétrer à l'intérieur des appareils ménagers, atteindre les composants électriques et créer un court-circuit.

En cas de problèmes, veuillez contacter le service après-vente de la marque.

Parquet

Pour entretenir votre parquet, vous pouvez utiliser les produits usuels prévus à cet effet, sans acide. Ne pas frotter lors du nettoyage.

Dans l'intérêt de la conservation du parquet, il faut veiller à maintenir une température entre 18°C et 22°C et une humidité entre 50% et 65%.

Les taches peuvent s'enlever avec un chiffon légèrement humide et éventuellement ajouter à l'eau un détergent neutre.

A ne pas faire sur les parquets !!!

- Le parquet ne supporte pas les projections d'eau. Le cas échéant, il est nécessaire de l'essuyer immédiatement. Il ne faut pas ouvrir les fenêtres par temps de pluie.

- Ne pas laver le parquet comme un carrelage, le nettoyage ne se fait pas à l'eau. Dans ce cas, le bois risque à la longue de se déformer, les joints de s'ouvrir et l'imprégnation de se ternir. Le parquet ne supporte pas d'être mouillé. Des lingettes spéciales sont en vente dans les centres commerciaux.
- Ne jamais gratter ou frotter un parquet imprégné avec de la paille de fer ou toutes autres matières rugueuses.
- Attention aux déplacements d'objets lourds susceptibles de faire des rayures.
- Ne pas utiliser un produit de nettoyage contenant de l'ammoniac.

Carrelage

Pour l'entretien des carrelages, ne pas utiliser de produit à base d'acide. Laver avec des produits non agressifs.

Murs / cloisons

Les cloisons de votre appartement sont en plaques de plâtre.

Pour toute suspension, des vis et chevilles adaptées sont nécessaires. Vous les trouverez dans les commerces de bricolages.

Plafonds

Nous vous recommandons de nettoyer vos plafonds avec un chiffon humide pour enlever la poussière. **IMPORTANT** : Aucun produit ne doit être utilisé sur ces surfaces.

Fenêtres

L'entretien de vos fenêtres doit se faire avec un chiffon humide et des produits prévus à cet effet mais sans agent abrasif.

L'entreposage de meubles ou autres à moins de 50cm des baies vitrées peut engendrer l'éclatement du verre dû à l'augmentation de la température.

Mise en position oscillante des fenêtres : il est conseillé de vérifier au préalable que la fenêtre soit correctement fermée avant de mettre la poignée en position verticale afin d'être certain que les paumelles soient correctement enclenchées.

Stores

L'entretien et le nettoyage des stores est sous votre responsabilité.

Galeries à rideaux

Vos pièces sont équipées de galeries à rideaux avec rails intégrés de type standard (métalliques) à utiliser avec des galets (pas inclus).

Porte palière

La porte est équipée d'un système de fermeture tri bloc : 3 points de fermeture d'enclenchement dès que la clé est tournée.

La porte répond aux normes feu avec une résistance EI30, il est strictement interdit de percer cette porte ou elle perdra ses propriétés de résistance au feu.

L'entretien doit se faire avec un chiffon humide et non abrasif, comme pour les portes internes.

Portes & clés

Portes d'entrée

L'accès aux cages d'escaliers est fermé, l'accès est possible uniquement par les personnes autorisées ou en actionnant l'interphone.

Portes intérieures logement

La fermeture des portes intérieures est magnétique. La clé de la porte verrouille le loquet, permettant à la poignée de s'abaisser à vide.

Avant de fermer la porte, il est important de s'assurer que la clé n'est pas tournée dans la serrure faute de quoi, la porte ne se verrouillera pas.

Clés

Les 4 clés ouvrent : l'appartement, la boîte aux lettres, la cave, l'entrée, les locaux communs.

En cas de perte de clés ou pour les commandes de clés supplémentaires veuillez compléter le formulaire en utilisant le lien ci-dessous.

(formulaire Eaux-Vives)

<https://forms.office.com/FormsPro/Pages/ResponsePage.aspx?id=EV3aLKzws0aWfa8bLhvQGmXA7js6knVGuwDPIJWI-e1UQzFESEdEM1JLUIVWQ0dLTUxITUpFWTZZRC4u>

Les clés vous seront facturées comme suit :

- Prix de la clé CHF 60.00 pièce
- Forfait programmation CHF 150.00 par commande

Locaux communs

Ne pas entreposer de matériel dans les zones communes, ni sur les paliers.



Helpdesk +41 22 799 55 97